

Engrais Fleurs et Arbustes à fleurs - Action prolongée 800 g - AFLE800N - 3167770220544

Référence : FDS_1073_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 09/01/2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Engrais Fleurs et Arbustes à fleurs - Action prolongée 800 g - AFLE800N - 3167770220544

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Solution de pralinage (engrais avec biostimulant)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) N°1272/2008.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Contient du *Bacillus amyloliquefaciens*. Les microorganismes peuvent provoquer des réactions de sensibilisation.

Engrais Fleurs et Arbustes à fleurs - Action prolongée 800 g - AFLE800N - 3167770220544

Référence : FDS_1073_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 09/01/2023

RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Mélange de matière organique et de substance minérale. Solution aqueuse

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006			

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.

En cas de contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

Engrais Fleurs et Arbustes à fleurs - Action prolongée 800 g - AFLE800N - 3167770220544

Référence : FDS_1073_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 09/01/2023

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : En cas d'incendie, utiliser de l'eau/ de l'eau pulvérisée/ un jet d'eau/ l'oxyde de carbone/du sable/ de la mousse résistant à l'alcool/ du produit chimique pour l'extinction. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Pas de donnée disponible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Peut dégager des gaz dangereux lors du chauffage.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau et les yeux

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant universel, sciure). Rincer à l'eau.

Engrais Fleurs et Arbustes à fleurs - Action prolongée 800 g - AFLE800N - 3167770220544

Référence : FDS_1073_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 09/01/2023

6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation : Protéger de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Éviter sans danger la formation de poussière.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Éviter une exposition directe au soleil.

Température de stockage : 5 – 30 ° C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Lisez l'étiquette et les informations concernant ce produit, avant toute utilisation.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Dose dérivée sans (DNL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 :

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiel sur la santé	Valeur
Praligel Flo				
Remarques	Ces informations ne sont pas disponibles			

Engrais Fleurs et Arbustes à fleurs - Action prolongée 800 g - AFLE800N - 3167770220544

Référence : FDS_1073_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 09/01/2023

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 :

Nom de la substance	Compartiment de l'environnement	Valeur
Praligel Flo		
Remarques	Ces informations ne sont pas disponibles	

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunette de sécurité à protection intégrale

Protection des mains : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas.

Protection de la peau et du corps : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

Couleur : brun

Odeur : caractéristique

Seuil olfactif : Donnée non disponible

pH : 4,0 (20°C)

Point d'éclair : Non applicable

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Engrais Fleurs et Arbustes à fleurs - Action prolongée 800 g - AFLE800N - 3167770220544

Référence : FDS_1073_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 09/01/2023

Inflammabilité (solide, gaz) : ce produit n'est pas inflammable

Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Non applicable

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1,00 g/cm³

Hydrosolubilité : soluble

Coefficient de partage: n- octanol/eau : Non applicable

Température d'auto-inflammabilité : Donnée non disponible

Température de décomposition : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : N'est pas considéré comme une substance oxydante

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Engrais Fleurs et Arbustes à fleurs - Action prolongée 800 g - AFLE800N - 3167770220544

Référence : FDS_1073_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 09/01/2023

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Matières à éviter : Acides forts et oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit

Engrais Fleurs et Arbustes à fleurs - Action prolongée 800 g - AFLE800N - 3167770220544

Référence : FDS_1073_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 09/01/2023

Donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit

Résultat : non sensibilisant

Mutagenicité sur les cellules germinales

Produit

Génotoxicité in vitro : Remarques: ne contient pas de composants dangereux selon SGH (Système Global Harmonisé).

Cancérogénicité

Produit

Remarques: ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Produit

Effets sur la fertilité : Pas toxique pour la reproduction

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit

Evaluation: la substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Engrais Fleurs et Arbustes à fleurs - Action prolongée 800 g - AFLE800N - 3167770220544

Référence : FDS_1073_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 09/01/2023

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit

Toxicité pour les poissons - remarques: Avec de fortes probabilités, le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques.

12.2. Persistance et dégradabilité

Produit

Biodégradabilité : Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit

Bioaccumulation : Une bioaccumulation est peu probable

12.4. Mobilité dans le sol

Produit

Mobilité : Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation : Donnée non disponible

Engrais Fleurs et Arbustes à fleurs - Action prolongée 800 g - AFLE800N - 3167770220544

Référence : FDS_1073_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 09/01/2023

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Produit

Information écologique supplémentaire : Avec une forte probabilité, le produit n'est pas nocif pour les organismes aquatiques. Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure et de composition analogue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas verser dans les eaux de surface ou les égouts. Vérifier la réutilisation en agriculture.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADN	ADR	RID	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				
14.5 Dangers pour l'environnement	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse				

Engrais Fleurs et Arbustes à fleurs - Action prolongée 800 g - AFLE800N - 3167770220544

Référence : FDS_1073_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 09/01/2023

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ICPE

NC

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non pertinent.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes :	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008

Engrais Fleurs et Arbustes à fleurs - Action prolongée 800 g - AFLE800N - 3167770220544

Référence : FDS_1073_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 09/01/2023

COV	Composés organiques volatiles
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
EN	Norme européenne
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
R&Ds	«recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an.
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

Engrais Fleurs et Arbustes à fleurs - Action prolongée 800 g - AFLE800N - 3167770220544

Référence : FDS_1073_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°1
Date de révision : 09/01/2023

STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
VLB	Valeur limite biologique
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
VLE	Limite d'exposition professionnelle
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.